

SMPS - CGT



Syndicat des Moniteurs de plongée salariés – CGT

SMPS-CGT, FERC - 263 rue de Paris, case 544,
93515 MONTREUIL cedex,

smps.cgt@gmail.com

*le SMPS-CGT pour, par et avec
les moniteurs de plongée salariés*

Évolution du sport en France.

Notre avenir de moniteur salarié

Par Bernard Marchand Secrétaire du SMPS-CGT

Le cadre d'organisation du sport Français évolue à marche forcée et nous serons aux premières loges pour en subir les conséquences.

Pour ce qui concerne la plongée, cela fait des années que nous informons les moniteurs sur l'incertitude de leur avenir.

Les graines ont été patiemment semées par les précédents gouvernements.

Aujourd'hui, nous y sommes.

La récolte est annoncée.

La restructuration du Sport, en phase d'aboutissement, se caractérise par les grandes lignes suivantes :

- Disparition du Ministère des Sports
- Création d'une Agence Nationale du Sport (ANS) sur un modèle de type Partenariat Public/Privé (PPP)
- Disparition du CNDS
- Création d'une instance de répartition substituant le CNDS, avec représentation des parties à l'ANS dans les postes décisionnels
- Etc.

Les conséquences de cette évolution sont :

- L'accès de partenaires privés aux leviers de décision et de définition de la politique de développement du sport dans ses trois composantes essentielles (Haut niveau, Sport de masse, Sport professionnel). Le service public du sport et des valeurs qu'il était censé véhiculer est mort.
- La soumission du fléchage des fonds de subventionnement associatif aux orientations des partenaires privés en fonction de leurs intérêts propres et privés. Cela implique que les fabricants de matériel vont peser sur les arbitrages financiers pour servir leurs

stratégies de création du besoin, en amont de la consommation, pour sécuriser l'écoulement de leur production.

- La relégation des politiques sportives à un second plan, du fait de l'absence d'interlocuteurs durablement dédiés à cet exercice. Le sport, hors du haut niveau et de la façade olympique, perd sa lisibilité nationale.

Simultanément à ces modifications majeures, le ministère encore existant réfléchit sur deux autres sujets tout aussi structurants du sport tel que nous le vivons pour quelques heures encore :

- La notion de délégation ministérielle, avec la perspective de l'attribution d'une délégation à toutes les fédérations, avec une délégation spécifique aux fédérations multisports et affinitaires (FSGT, FFCO.....).
- Le devenir de l'environnement spécifique, régulièrement remis en cause dans les bureaux du ministère.

Ces deux derniers items sont à rapprocher de la suppression continue de postes de fonctionnaires au ministère, et plus particulièrement des professeurs de sport (CT, CTR et CTN), indicateur d'une tendance lourde à vouloir réduire l'appareil d'État à la dimension de seul prescripteur d'orientation et de formation en matière sportive.

Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner d'entendre parler de mise en concurrence des CREPS entre eux et avec des établissements privés de type CFA sport. Nous retrouvons là, la manifestation d'un aboutissement de la percée des grands équipementiers (Affiliés à l'union du cycle liée au MEDEF) dans les représentations patronales au sein des instances de la CCNS.

Bien entendu, tout ce petit monde compte sur les bénévoles pour prendre le relais :

- Des professionnels du Ministère non remplacés et/ou en cours de mouvement vers d'autres postes sous d'autres cieux ministériels ;
- Des salariés des structures professionnelles, les encadrants bénévoles étant, dans plusieurs disciplines, incités voire autorisés officiellement à intervenir bénévolement dans les entreprises de sport ;
- Des salariés diplômés (BP/DE/DESJEPS) des associations, l'environnement spécifique disparaissant. Ce dernier point permettra l'émergence de qualifications « légères » du type CQP dans des disciplines non ouvertes jusque-là, avec l'impact inéluctable sur le RNCP.

Il est certes question de valoriser les parcours bénévoles via la facilitation de VAE et l'attribution de trimestres de cotisation retraite.

Mais quel sera l'intérêt d'accéder à des qualifications professionnelles désormais sans débouché ? Dans la perspective de la mise en place du régime unique de retraite (Retraite par points), quelle tenue et quelle portée donner à une promesse faite sur les données d'un futur-ancien système ?

En conclusion, le tableau qui se dessine est le suivant :

- Une organisation du sport dirigée par les intérêts des grands équipementiers, avec des orientations principalement subordonnées à la loi du marché ;
- Un fléchage des fonds (Subventions) organisé pour la réalisation de la politique commerciale de ces acteurs privés au travers de contrats d'objectifs type PPP contraints pour les associations ;
- Des bénévoles œuvrant à peu de frais (Gratuitement ?) au service de cette « nouvelle politique sportive » ;
- La fin du métier d'éducateur sportif en tant que tel, de ce fait ;
- Des fédérations totalement en charge, via les « nouvelles délégations », de la déclinaison des prescriptions de l'ANS, celle-ci privilégiant à coup sûr la sanction

(Retrait de la délégation) pour les faibles et les mauvais soldats. A ce titre, la FGST risque fort de perdre son indépendance et la spécificité de ses choix si elle refuse de « rentrer dans le rang ».

Nous sommes en présence d'une marchandisation intégrale du sport en France.
Notre avenir de moniteur professionnel est plus qu'incertain.